

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 9 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 9 décembre 2024 à 19h00, au Centre Multifonctionnel sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, greffier-trésorier

Madame Marie-Ève Allain était absente de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2024-12-287

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre et de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de novembre 2024
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de novembre 2024
7. Dépôt des états des revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Engagement à élaborer un plan de gestion des actifs (PGA) en eau
12. Ouverture de la virée au 9, rue Amédée
13. Virée d'autobus scolaire et véhicules sur la propriété de M. Daniel Briand
14. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025
15. Demande de dérogation mineure 2024-02
16. Promesse de vente – Caisse Populaire Desjardins du Centre-Sud Gaspésien
17. Registre public des déclarations faites par un membre du conseil
18. Vœux de Noël – Journal Gaspé Spec
19. Demande de paiements de factures – Association des pompiers
20. Avis de motion – règlement numéro 2024-06 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2019-05 relatif au traitement des élus municipaux
21. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 2024-06
22. Libération du surplus affecté
23. Affectation au surplus non affecté
24. Règlement de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 617 000\$
25. Autorisation de signature pour une demande d'aide financière au FAO – activité "quilles"
26. Budget révisé – OMH de Port-Daniel-Gascons
27. Fermeture du bâtiment au 12, route du Vieux-Couvent

28. Programmation de travaux – programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)
29. Équilibrage du rôle d'évaluation foncière
30. Affaires nouvelles
 - a) Demande auprès du Ministère de l'Environnement
31. Période de questions
32. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-288 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 novembre et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2024 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-289 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS DE NOVEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que pour la période de novembre 2024: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #916702 à #916857 au montant de 88 696.68\$, #916783 à #916820 au montant de 217 319.60\$, la liste des prélèvements portant les numéros #901986 à #902009 au montant de 66 959.64\$ et les dépôts directs #2049 à #2093 au montant de 272 203.96\$, le tout pour un grand total de 645 179.88\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2024-12-290 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de novembre 2024 au montant de 56 976.91\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2024-12-291 7. DÉPÔT DES ÉTATS REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu unanimement que les états des revenus et dépenses de novembre 2024 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

2024-12-292 9. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- École Le Phare : 500\$
- École St-Bernard : 500\$
- École Polyvalente de Paspébiac : 400\$
- École Shigawake/Port-Daniel : 500\$
- Association pulmonaire du Québec : 25\$
- École Evergreen (frais pour les articles scolaires 2024-2025); 270\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-293 10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Tetra Tech QI Inc. : facture reliée au projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 73 107.11\$, avant taxes; cette dépense sera inscrite au programme de la TECQ 2019-2024
- C.R.S.B.P. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : facture reliée à la contribution financière annuelle et la contribution pour services informatiques pour l'année 2025 au montant de 11 845\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au budget de 2025.
- Demers-Mesnard : factures (2) reliées à la réalisation du projet «le jardin sous-marin» au Centre Sportif Marco-Sébastien-Cyr
 - Facture 3 / 4 au montant de 17 264.19\$, avant taxes
 - Facture 4 / 4 au montant de 5 754.73\$ avant taxes
- VRSB, arpenteurs-géomètres : facture reliée aux honoraires professionnels pour le projet d'aqueduc du secteur Gascons pour plans d'acquisitions, de servitudes et droit de passage au montant de 5 759\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au surplus accumulé.
- SportDirect : facture reliée à l'achat de matériel de gymnastique au montant de 5 468.80\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au surplus accumulé.
- Construction RPD Inc. :
 - Facture reliée à l'achat et l'installation d'un tapis de caoutchouc au montant de 4 602.31\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au «projet de développement».
 - Facture reliée aux travaux exécutés pour le pont des motoneiges au montant de 33 665.74\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au programme de la TECQ 2019-2024
- Dépanneur PM : factures reliées à l'achat d'essence pour les véhicules de la municipalité au montant de 1 650.14\$ (voir état de compte)
- GANEX : facture reliée au contrôle de câble chauffant au montant de 4 200\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au programme de la TECQ 2019-2024

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2024-12-294 11. ENGAGEMENT À ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA) EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE Municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que :

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-295 12. OUVERTURE DE LA VIRÉE AU 9, RUE AMÉDÉE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un montant de 400\$ à madame Diana Deraîche (9, rue Amédée) à titre de dédommagement pour la virée des véhicules des matières résiduelles, déneigement et autres et ce, pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-296 13. VIRÉE D'AUTOBUS SCOLAIRE ET VÉHICULES SUR LA PROPRIÉTÉ DE M. DANIEL BRIAND

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le versement au montant de 120\$ pour l'année 2025 à monsieur Daniel Briand pour la virée

d'autobus scolaire et véhicules sur sa propriété (lot 701-9 devenu le lot 6 169 239) selon une entente survenue entre les deux parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-297 14. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir le lieu où se tiennent les séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 qui débuteront à **19h00** en alternance à la salle communautaire de la Maison Legrand et au Centre multifonctionnel de Gascons, sauf pour celles de juin et de septembre, qui se tiendront au Club de l'âge d'or «Three Stars» sauf avis contraire dans l'éventualité où les consignes sanitaires en vigueur du gouvernement du Québec ne permettent pas la tenue des séances du conseil à ces endroits.

Lundi, 13 janvier 2025	salle communautaire de la Maison Legrand
Lundi, 10 février 2025	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 10 mars 2025	salle communautaire de la Maison Legrand
Lundi, 14 avril 2025	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 12 mai 2025	salle communautaire de la Maison Legrand
Lundi, 9 juin 2025	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Lundi, 14 juillet 2025	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 11 août 2025	salle communautaire de la Maison Legrand
Lundi, 8 septembre 2025 (année d'élection)	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Mercredi, 1 ^{er} octobre 2025	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 10 novembre 2025	salle communautaire de la Maison Legrand
Lundi, 8 décembre 2025	Centre multifonctionnel de Gascons

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-298 15. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-02

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure du 173, route de la Rivière à Port-Daniel concernant l'agrandissement du bâtiment principal qui empiètera dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande.

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la demande de dérogation mineure 2024-02 à condition que le contribuable respecte le plan et que l'agrandissement n'excède pas quatre pieds.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-299 16. PROMESSE DE VENTE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN

CONSIDÉRANT la fermeture du point de service du secteur Gascons annoncé par Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la caisse Desjardins du centre sud gaspésien désire se départir du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la caisse Desjardins du centre-sud a fait parvenir une offre à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons juge que l'offre reçue est intéressante;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment pourrait servir au développement ou à attirer de nouveaux services au sein de notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre pour un montant de 175 000\$ + taxes, payable en 10 versements de 17 500\$ sans intérêts, le 1^{er} versement sera exigible 12 mois suivant la date du transfert de l'immeuble.

QUE la municipalité accepte les termes, conditions et modalités, tels que décrits dans le document reçu de la Caisse Populaire du Centre-Sud Gaspésien.

Adopté à l'unanimité des conseillers

17. REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

En conformité avec l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200\$.

Le greffier-trésorier affirme n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil municipal au cours de la dernière année.

2024-12-300 18. VŒUX DE NOËL – JOURNAL GASPÉ SPEC

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal accepte la proposition du Journal Gaspé Spec pour une parution d'un quart de page couleur (4 X 9) au montant de 450\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2024-12-301 19. DEMANDE DE PAIEMENTS DE FACTURES – ASSOCIATION DES
POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers de la municipalité a tenu une compétition de pompiers en août dernier avec une belle participation;

CONSIDÉRANT QUE le bilan déposé conclue des dépenses plus élevées que les revenus;

CONSIDÉRANT QUE le manque à gagner de l'Association des pompiers de la municipalité est de 858.02\$;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal accepte d'absorber le manque à gagner et versera le montant de 858.02\$ à l'Association des pompiers de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2024-12-302 20. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06 AYANT POUR OBJET
DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Un avis de motion est donné par la conseillère, madame Sylvie Blais, que lors d'une séance subséquente du conseil municipal, il sera adopté le règlement numéro 2024-06 relatif au traitement des membres du conseil municipal de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2024-12-303 21. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2024-06**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06 AYANT POUR OBJET DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 RELATIF AU TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a adopté en date du 8 avril 2019 le règlement numéro 2019-15 relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite modifier le règlement numéro 2019-05 relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu d'adopter le présent règlement numéro 2024-06 lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

L'article 8 du règlement numéro 2019-05 relatif au traitement des élus municipaux est remplacé par le suivant :

«ARTICLE 8

La rémunération décrétée selon l'article 5 sera versée à chacun des membres du conseil municipal sur une base hebdomadaire. »

ARTICLE 3

Le présent règlement a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-304 22. LIBÉRATION DU SURPLUS AFFECTÉ

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu de libérer le surplus identifié ci-dessous affecté par des résolutions antérieures et de retourner une somme totale de 901 401.25\$ dans le surplus non affecté au 31 décembre 2024, poste budgétaire «55 99110 000»

«55 99240 000 surplus affecté – PDG – projet : 901 401.25\$»

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-012-305 23. AFFECTATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu d'affecter les dépenses suivantes au surplus non affecté :

Un montant de 9 950.29\$ concernant le règlement d'emprunt 2021-01;

Un montant de 47 355.48\$ pour les factures VRSB concernant le dossier des plans d'acquisitions, de servitudes et droit de passage (23.05010.723).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-306 24. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 617 000\$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Port-Daniel--Gascons souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 617 000 \$ qui sera réalisé le 4 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-02	10 400 \$
2018-13	349 100 \$
2018-14	1 824 800 \$
2018-14	782 700 \$
2021-01	185 000 \$
2021-01	465 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-13, 2018-14 et 2021-01, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 février et le 4 août chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CPD DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN
70 BOUL. RENÉ-LÉVESQUE
CHANDLER QC
G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La municipalité de Port-Daniel-Gascons, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-13, 2018-14 et 2021-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-307 25. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FAO – ACTIVITÉ "QUILLES"

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à déposer une demande d'aide financière au FAO pour l'activité "quilles" en lien avec la politique MADA de la municipalité

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-308 26. BUDGET RÉVISÉ – OMH DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Daniel-Gascons. La contribution de la municipalité passe de 19 070\$ à 19 320\$ (différence de 250\$).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-309 27. FERMETURE DU BÂTIMENT AU 12, ROUTE DU VIEUX-COUVENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constaté des entrées par infraction dans le bâtiment situé au 12, route du Vieux-Couvent;

CONSIDÉRANT QUE l'état du bâtiment présente un risque pour la sécurité et la santé des personnes qui fréquentent ce bâtiment;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal ordonne la fermeture du bâtiment situé au 12, route du Vieux-Couvent et autorise le directeur général et le directeur des travaux publics à procéder aux travaux nécessaires pour y interdire l'accès ainsi que le débranchement du réseau électrique alimentant ce bâtiment.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-310 28. PROGRAMMATION DE TRAVAUX – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024 (TECQ)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a

été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-311 29. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a fait l'objet d'une équilibrage pour le cycle triennal 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas des municipalités dont la population est inférieure à 5 000 habitants, l'évaluateur doit procéder à une équilibrage tous les six ans, ce qui signifierait pour la Municipalité de Port-Daniel-Gascons que son rôle d'évaluation ferait l'objet d'une équilibrage pour le cycle triennal 2029-2030-2031;

CONSIDÉRANT QUE conformément à son mandat et aux normes de pratiques auxquelles il est assujéti, l'évaluateur a procédé à l'état du rôle d'évaluation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse a permis de constater d'importants écarts entre le niveau des valeurs et celui des prix de vente dans la Municipalité de Port-Daniel-Gascons;

CONSIDÉRANT QU' au regard des résultat de cette analyse, l'évaluateur recommande une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2026-2027-2028, et ce, afin de permettre au redressement des valeurs au rôle et favoriser le maintien de l'équité fiscale;

CONSIDÉRANT QUE d'attendre l'équilibrage obligatoire pour le cycle du rôle triennal 2029-2030-2031 aurait comme résultat d'accentuer ces écarts;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la Municipalité de Port-Daniel-Gascons demande à la M.R.C. du Rocher-Percé d'accorder un mandat à Servitech Inc. pour la réalisation de l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2026-2027-2028.

Adopté à l'unanimité des conseillers

30. AFFAIRES NOUVELLES

2024-12-312 a) DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal demande au Ministère de l'Environnement de venir à Port-Daniel-Gascons pour faire des vérifications concernant les travaux de déblai sur le lot #6 244 904.

Adopté à l'unanimité des conseillers

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2024-12-310 32. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 38.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier